



Commune de LA CADIERE

Périmètre des Zones Exposées
à des Risques Naturels
ARRETE PREFECTORAL DU 29/10/81

MODIFIE LE 1 MARS 1989
Pris en Application de L'Article
R.111.3 du Code de L'Urbanisme



ZONES 1

Dans lesquelles les constructions nouvelles sont interdites
à l'exception des ouvrages d'intérêt public



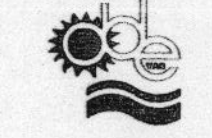
ZONES 2

Dans lesquelles toutes les constructions nouvelles sont
soumises à études géotechniques

ECHELLE 1 / 2 000ème

2b3





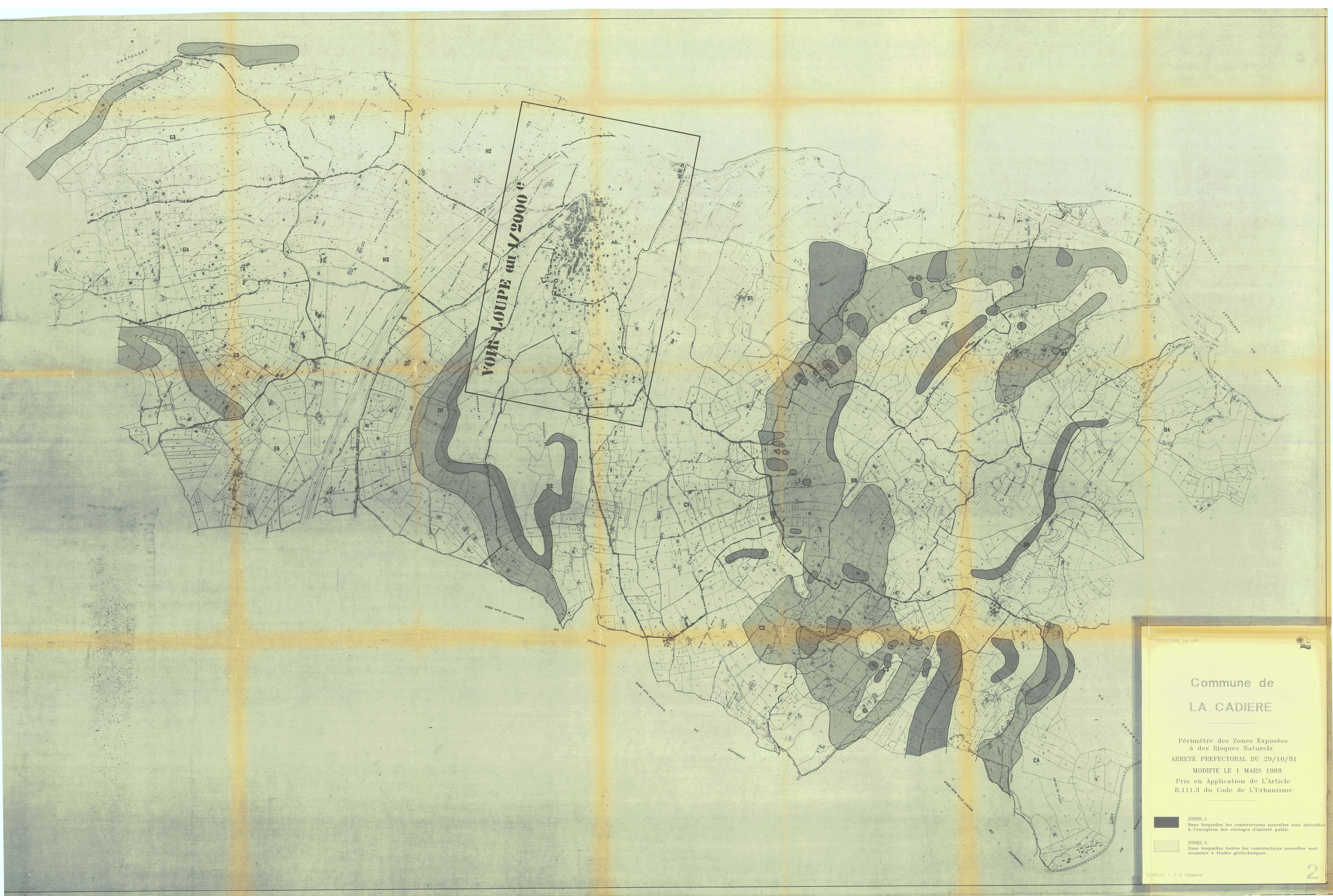
Commune de
LA CADIERE

Périmètre des Zones Exposées
à des Risques Naturels
ARRETE PREFECTORAL DU 29/10/81
MODIFIE LE 1 MARS 1989
Pris en Application de L'Article
R.111.3 du Code de L'Urbanisme

- ZONES 1**
Dans lesquelles les constructions nouvelles sont interdites
à l'exception des ouvrages d'intérêt public
- ZONES 2**
Dans lesquelles toutes les constructions nouvelles sont
soumises à études géotechniques

Echelle 1 / 5 000ème





PREFECTURE DU VAR

Commune de LA CADIERE

Périmètre des Zones Exposées
à des Risques Naturels
ARRETE PREFECTORAL DU 29/10/81
MODIFIE LE 1 MARS 1989
Pris en Application de L'Article
R.111.3 du Code de L'Urbanisme

- ZONES 1**
Dans lesquelles les constructions nouvelles sont interdites
à l'exception des ouvrages d'intérêt public
- ZONES 2**
Dans lesquelles toutes les constructions nouvelles sont
soumises à études géotechniques

ECHELLE 1 / 5 000ème